



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Rapport du Président du Jury

Examen d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe Session 2016

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour cet examen.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

La Présidente du jury

Madame Catherine CHANTELOT
Adjointe au maire
Mairie de Marseille

1. PRÉAMBULE

Le cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Le cadre d'emplois des animateurs territoriaux classé en catégorie B, relève de la filière animation. Il comprend les 3 grades :

- ✓ animateur,
- ✓ animateur principal de 2^{ème} classe et
- ✓ animateur principal de 1^{ère} classe.

a) Les missions des animateurs territoriaux

Les titulaires des grades d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'animateur principal de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés précédemment, correspondent à un niveau particulier d'expertise.

Ils peuvent concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation, être adjoints au responsable de service, participer à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation. Ils peuvent être chargés de l'animation de réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs. Ils peuvent également conduire des actions de formation.

Dans le domaine de la médiation sociale, ils contribuent au maintien de la cohésion sociale par le développement de partenariats avec les autres professionnels intervenant auprès des publics visés ci-dessus.

c) L'organisation de la session 2016 de l'examen d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe

L'examen a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion de la région PACA.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 22 septembre 2016 à La Fare les Oliviers (13) et les épreuves orales ont eu lieu les 12, 13 et 14 décembre 2016 au CDG13.

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2016 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Au total, 54 candidats se sont inscrits dont 80 % de femmes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 38,8 ans. 54 % d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône et 40 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA.

L'examen a été ouvert par voie d'avancement de grade et par voie de promotion interne :

Par voie d'avancement de grade

- 45 candidats inscrits et 32 présents à l'épreuve d'admissibilité

Par voie de promotion interne

- 9 candidats inscrits et 6 candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité

L'examen comporte une épreuve d'admissibilité, commune aux deux voies d'accès :

La rédaction d'un rapport à partir d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le **taux d'absentéisme** observé lors de la session 2016 s'élève à **31 %** :

- 28,9 % pour les candidats à l'examen par voie d'avancement de grade,
- 33,3 % pour les candidats à l'examen par voie de promotion interne,

b) Les résultats de la phase d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 15 novembre 2016 dans les locaux du CDG13, 32 candidats ont été déclarés admissibles :

Voie d'accès	Candidats inscrits	Candidats présents	Admissibles
Avancement de grade	45	32	31
Promotion Interne	9	6	1 (seuil à 10/20)

c) L'analyse des copies

Le sujet pour la session 2016 était le suivant :

Sujet :

Vous êtes animateur territorial principal de 2^{ème} classe, responsable du service Animation de la commune rurale d'Animville (5 000 habitants) qui compte un groupe scolaire avec accueil de loisirs (maternelle et élémentaire), une maison des jeunes, une médiathèque et un musée de la photographie.

Partant du constat que les structures municipales dédiées aux jeunes dont il a la charge sont peu fréquentées, l'adjoint au maire en charge de la jeunesse, de la culture et de la vie associative souhaite engager une réflexion sur les possibilités d'aller à la rencontre et de mobiliser des publics potentiels, notamment par le biais d'activités socioculturelles.

Dans un premier temps, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les pratiques « hors-les-murs ».

10 points

Dans un deuxième temps, vous devrez proposer une démarche à mettre en oeuvre de manière transversale avec les structures existantes à destination des publics de 3 à 25 ans, afin de les amener à fréquenter ces structures.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « Quand les musées sortent de leurs murs » - M A Kleiber – *Le Journal du Dimanche* – 21 janvier 2013 – 2 pages

Document 2 : « L'animation de rue, qu'est-ce que c'est ? » - Mémento de l'animation de rue dans les centres sociaux de Seine-Saint-Denis (extraits) – *Fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis* – 2012 – 6 pages

Document 3 : « Le numérique « hors les murs » » – Nicolas Vauzelle – *www.educavox.fr* – Mis en ligne le 15/10/2014, consulté le 27/01/2016 – 3 pages

Document 4 : « Concept « Animation socioculturelle hors-murs » » – *Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture, Ville de Bienne* – janvier 2012 – 3 pages

Document 5 : « Sortir les livres dans la rue et partager les savoirs » – *www.atdquartmonde.ca* – 25 juin 2013 – 2 pages

Document 6 : « Les démarches d'animation de rue des centres sociaux en Seine-Saint-Denis » – *Fiche de recueil de pratiques n°2 – Perspectives éducatives – Habitants, centres sociaux de Seine-Saint-Denis* – Consulté le 4 juillet 2016 – 5 pages

Concernant l'examen par voie d'avancement de grade :

Le jury regrette un manque d'exploitation des éléments du dossier, les parties informatives étant peu ou mal exploitées. Les candidats ont, en général, su appréhender la globalité des enjeux du sujets. Mais un défaut de compréhension précise des risques et avantages, dans la poursuite des pratiques concernées, est à relever.

Sur la forme, la rédaction est souvent correctement maîtrisée.

Cependant, le formalisme attendu du rapport, n'est pas toujours exécuté. Peu de candidats tiennent compte du fait qu'ils s'adressent à un élu. Au regard des attentes pour le cadre d'emplois, cette pratique devrait être mieux acquise.

Sur le fond, les candidats ont éprouvé des difficultés à dégager les éléments clés et à les utiliser opportunément. Il semble que les candidats n'aient pas prêté assez d'attention à l'énoncé du sujet.

La méthodologie de projet, souvent employée afin d'étayer les solutions proposées est généralement bien maîtrisée. Cependant, celles-ci présentent souvent le défaut d'un manque de précision et d'opérationnalité.

Les documents joints n'apportaient pas forcément aux candidats d'éléments incontournables. De ce fait, le jury ressent un défaut d'étude approfondie des éléments fournis.

Près de la moitié (41%) des candidats ayant passé les épreuves d'admissibilité a obtenu une note inférieure à 10. Et un candidat a obtenu une note éliminatoire.

Concernant l'examen par voie de promotion interne

Dans plus de la moitié des copies, les parties informatives sont mal exploitées.

Pour une autre partie, on constate une mauvaise gestion du temps car les rapports sont incomplets. Il s'agit aussi certainement d'un manque d'entraînement à ce type d'épreuve.

Une partie des copies est rédigée dans un style familier et utilise des formes superficielles.

De façon générale

Le jury constate une disparité importante entre les candidats. En effet on distingue deux catégories de copies : celles qui prennent en compte les attentes de l'exercice de façon très satisfaisante, et celles qui se caractérisent par une absence de réflexion.

4. LA PHASE D'ADMISSION

a) Une épreuve d'admission

La deuxième épreuve d'admission de l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

(Durée: 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

L'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

(Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

b) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

L'examen d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade bénéficie d'un barème unique, un même coefficient est appliqué pour chacune des épreuves (coefficient 1). La réussite des candidats dépend donc à proportion égale de leurs performances à l'écrit et à l'oral.

Voie d'accès	Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats	Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles	Moyenne des notes épreuve orale
Avancement de grade	11,17	11,5	12,47
Promotion interne	8,54	14,5	9,5

Quelle que soit la voie d'accès, la majorité des candidats ont essayé de respecter le temps imparti lors de leur présentation, ce qui démontre une certaine préparation pour cette épreuve.

Concernant la phase d'entretien, le jury a noté d'importantes lacunes dans le domaine des connaissances de l'environnement territorial. Même si les candidats ont fait preuve d'une certaine culture territoriale, le niveau de connaissances reste globalement faible en rapport aux attentes pour cet examen. La grande diversité des métiers dans ce domaine a également été notée.

Très ancrés dans le terrain, ces candidats ont des difficultés à se projeter dans une situation où il s'agit de prendre en compte les enjeux d'actualités.

Par ailleurs, les candidats éprouvent toujours des difficultés à se projeter en qualité d'encadrant lors de mises en situation professionnelles et notamment face à des situations

conflictuelles que pourrait potentiellement rencontrer un animateur territorial principal de 2^{ème} classe.

c) Les résultats de la session 2016 l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe

Le jury a déclaré lauréats selon les seuils suivants :

Voie d'accès	Seuil d'admission	Nombre de lauréats
Avancement de grade	10	24
Promotion Interne	10	1

5. ANALYSE ET CONCLUSION

Cette session 2016 l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe a malheureusement confirmé la baisse du niveau des candidats observée sur la majorité des concours et examens de catégorie B toutes filières confondues :

- à l'écrit, le niveau d'orthographe est globalement médiocre et la syntaxe est souvent négligée ; par ailleurs le sujet n'est pas toujours compris et on regrette un manque de propositions opérationnelles avancées par les candidats ;
- à l'oral, malgré une présentation relativement structurée et claire, l'entretien met en évidence une importante carence en culture territoriale et une difficulté à se projeter dans les missions du cadre d'emplois.

Aussi, le premier conseil à délivrer aux candidats dans leur préparation à l'examen est de s'attarder sur les notes de cadrage qui détaillent avec précision la nature des épreuves et les attentes des examinateurs.

Il faudra également s'intéresser à l'actualité territoriale, sans négliger les connaissances de base et les compétences indispensables pour un animateur territorial principal de 2^{ème} classe.

La Présidente du jury

**Madame Catherine CHANTELOT
Adjointe au maire
Mairie de Marseille**

